

CEREMONIE SAINT COME DU MONT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

N° 2022-099V

Le Maire de Carentan Les Marais,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation lors de la cérémonie organisée sur la commune de SAINT COME DU MONT le dimanche 5 juin 2022,

ARRETE :

- Article 1 : Le stationnement sera interdit place du Lieutenant Judels sur la commune déléguée de Saint Côme du Mont le dimanche 5 juin 2022 de 8h00 à 14h00.
- Article 2 : La circulation sera interdite rue des Ecoles sur la commune déléguée de Saint Come du Mont entre la rue des Venelles et la rue du Maréchal Leclerc le dimanche 5 juin 2022 de 9h00 à 14h00.
- Article 3 : La circulation sera interdite rue du Maréchal Leclerc sur la commune déléguée de Saint Come du Mont entre la rue des Croix et le N°10 de la rue du Maréchal Leclerc.
- Article 4 : La matérialisation sera assurée par les services techniques de la ville.
- Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carentan Les Marais, le 30 mai 2022

Le Maire,
Jean-Pierre LHONNEUR.



Pour le Maire,
Par délégation, l'Adjoint
Sébastien LESNÉ

